

CONSEIL INTERRELIGIEUX CONGOLAIS (C.I.C)
(CADRE DE CONCERTATION INTERCONFESSIONNEL)



**ATELIER DE REFLEXION SUR L'APPRO-
PRIATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU
PROCESSUS ELECTORAL 2025 – 2029
FACE AUX EXIGEANCES SECURITAIRE
DANS LE PROVINCE DU NORD ET DU
SUD-KIVU**

RAPPORT GENERAL

AOÛT 2025

IRRELIGIEUX CONGOLAIS
«C.I.C.»

RAPPEL DU CONTEXTE & DEROULEMENT





En prévision de l'organisation des élections en 2028 pour garantir la régularité du cycle électoral, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 211 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, la CENI a publié par sa Décision n°005/CENI/AP/2025 du 4 avril 2025, une feuille de route couvrant le cycle électoral de 2025-2029. Cette feuille de route s'inscrit dans le prolongement de la Loi n°22/029 du 29 juin 2022, modifiant et complétant la Loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections en République Démocratique du Congo.

Cependant, la mise en œuvre de cette feuille de route intervient dans un contexte national profondément fragilisé par des crises sécuritaires persistantes, notamment dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, où plusieurs zones restent occupées par les forces rebelles de l'AFC/M23 et leurs alliés. Cette situation constitue une menace directe contre le bon déroulement du processus électoral, en particulier et risque de remettre en cause les principes de l'universalité et de

l'égalité du suffrage telles que garanties par l'article 5 de la Constitution.

Face à ces défis majeurs, le Conseil Interreligieux Congolais (CIC), fidèle à sa mission de promotion de la paix, de la démocratie et de la culture électorale, s'est mobilisé pour initier une réflexion approfondie en vue de l'appropriation de ladite feuille de route et faire des observations pour sa mise œuvre. Le C.I.C considère que les confessions religieuses, en tant qu'actrices influentes et crédibles de la société civile, ont un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement du processus électoral, notamment à travers le plaidoyer, le suivi du processus, l'éducation civique électorale, la sensibilisation, l'observation, la médiation et la veille citoyenne.

Dans ce cadre, il s'est tenu, du 25 au 30 Août 2025, dans la salle Virunga 2, de l'hôtel Memling, à Kinshasa, un atelier de réflexion stratégique réunissant divers acteurs clés : représentants des confessions religieuses, experts électoraux

de la CENI, juristes experts dans les questions électorales, professeurs d'Universités, membres des organisations de la société civile, partenaires techniques et institutionnels, en vue d'évaluer, à la lumière des exigences constitutionnelles et des contextes sécuritaire et politique, les conditions de faisabilité pour la tenue des élections dans les zones sous occupation et en conflit, d'explorer des scénarios alternatifs possibles, d'identifier les contraintes systémiques, et de formuler des recommandations pratiques pour garantir la légitimité, la crédibilité et l'intégrité de la mise en œuvre de la susdite Feuille de route.

Les travaux ont également permis de capitaliser les expériences d'autres pays ayant organisé des scrutins en contexte de crise et de tirer des enseignements adaptés au cas congolais.

Ce rapport final restitue les principaux axes de réflexion, les constats partagés, ainsi que les propositions formulées à l'issue de six jours de travaux. Il constitue un outil de plaidoyer et de suivi pour les prochaines étapes du processus électoral, dans une dynamique collective de participation citoyenne, de responsabilité et de recherche d'un consensus démocratique durable.

2. Déroulement

a. Travaux en plénière

Les deux premières journées de l'atelier ont été marquées par les exposés des experts de la CENI, des professeurs d'universités, des acteurs de la société civile et des autorités ecclésiastiques autour des divers thèmes ayant donné lieu à des échanges autour des exigences constitutionnelles, les contraintes sécuritaires et les défis opérationnels.

La première journée a commencé d'abord par l'ouverture officielle prononcée par l'Archevêque Président du

C.I.C, Son Éminence Dr. Dodo Israël Kamba, suivi par les mots de circonstance de Maître Guylain Mondjondo, Coordonnateur du Secrétariat Technique du C.I.C, qui a rappelé le contexte de l'organisation de cet atelier et son importance pour la consolidation démocratique, avant une séance photo marquant le caractère solennel de l'événement et la suite des travaux.

Les interventions des experts (experts institutionnel technique) de la CENI ont donné le ton des débats sur la nécessité d'aborder la problématique et l'organisation des élections non comme un événement isolé organisé à intervalle régulier, mais comme un processus qui s'inscrit dans un cycle électoral.

Les participants ont par ailleurs suivi des présentations sur les grandes séquences de la feuille de route du processus électoral 2025-2029, notamment : la révision du fichier électoral, les élections directes et les élections indirectes dont les analyses ont fait ressortir les difficultés liées aux retards de sa mise en œuvre de la dû au manque de financement.

La journée s'est achevée par une mise en évidence des contraintes constitutionnelles et de l'impact du contexte sécuritaire dans l'Est du pays, avec deux scénarios envisageables, à savoir : la tenue des élections dans le délai constitutionnel en dépit du contexte d'occupation de la partie Est du pays et/ou le report des élections prévues fin 2028 en attendant le recouvrement de l'intégrité du territoire nationale.

La deuxième journée c'est ouverte par un bref rappel de la première journée fait par le Révérend Pasteur Guy NYAMASEKO, puis tour à tour les exposés des professeurs d'universités, qui ont planché respectivement sur les thèmes : « **intégrité du processus électoral et ses implications** », « **évaluation de la tenue**



des élections dans les zones affectées par les conflits armés » et « la problématique de la tenue des scrutins dans les zones affectées par les conflits ». Il s'en est suivi des échanges fructueux entre les participants complétés par une seconde vague d'interventions des experts de la CENI qui ont exposé alternativement sur **« les exigences constitutionnelles relatives à la mise en œuvre de la feuille de route 2025-2029 et les contraintes opérationnelles de la mise en œuvre de la feuille de route 2025-2029 »** ; et d'un expert en économie numérique qui a abordé la question de **« la numérisation des opérations électorales »**. Ces contributions ont permis d'aborder tour à tour l'intégrité du processus électoral, les spécificités opérationnelles dans les zones en conflit, les exigences constitutionnelles ainsi que les enjeux financiers en vue de la tenue des scrutins.

Les échanges qui ont suivi ont ouvert la voie à des discussions approfondies sur la gouvernance et la pratique électorale en RDC, offrant aux participants l'occasion de saisir pleinement l'ampleur des enjeux et des défis propres à chaque cycle électoral.

b. Travaux en commissions

Après les éclaircissements apportés par les différents intervenants, la plénière a prolongée la réflexion à travers un travail en sous-groupes. Trois sous-groupes distincts ont ainsi été constitués, chacun ayant pour mandat notamment de réfléchir sur :

1. La gouvernance et la pratique électorale en RDC ;
2. Les conditions sécuritaires de la faisabilité des scrutins dans le contexte actuel ;
3. Le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route 2025-2029.

Pour l'adoption des travaux des sous-groupes, la plénière a procédé à un examen approfondi des conditions pratiques et des défis spécifiques liés à la mise en œuvre de la feuille de route 2025-2029, en tenant compte du contexte particulier du pays et de réalités propres aux provinces concernées.

3. Résultats

Au terme desdits travaux, les participants ont procédé à une mise en commun des résultats. La restitution

a offert un moment fort de confrontation et de convergence des idées, révélant non seulement la richesse des réflexions menées, mais aussi un socle de constats largement partagés. De cette synthèse, plusieurs évidences majeures se sont dégagées, traduisant la volonté commune de proposer des pistes réalistes et adaptées aux contraintes actuelles du processus électoral.



PRINCIPAUX CONSTATS PRÉLIMINAIRES POUR LA TENUE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN 2028



I. LA GOUVERNANCE ET LA PRATIQUE ELECTORALE EN RDC

1. Contexte institutionnel et juridique

La gouvernance et la pratique électorale en RDC se trouvent à un tournant critique. Malgré les avancées observées depuis 2006, la consolidation démocratique requiert des réformes institutionnelles profondes, une volonté politique soutenue et la participation active de la société civile. L'avenir du pays dépend de la capacité des acteurs à instaurer des élections véritablement libres, transparentes et inclusives, condition essentielle à une gouvernance stable et légitime.

De ce fait, il sied de relever, que depuis les premières élections pluralistes de 2006, la RDC a connu plusieurs cycles électoraux (2011, 2018, 2023) qui ont permis une alternance politique historique en 2019. Néanmoins, ces expériences révèlent :

- Des tensions politiques récurrentes, liées à la contestation des résultats ;
- Des insuffisances logistiques et financières, affectant la fiabilité du processus (retards dans l'enrôlement voir des matériels électoraux insuffisants) ;
- Une participation citoyenne inégale, influencée par l'insécurité dans certaines parties du pays, le manque d'éducation civique et la méfiance vis-à-vis des institutions.

Défis majeurs

La gouvernance et la pratique électorale en RDC sont confrontées à plusieurs défis :

- Indépendance de la CENI : souvent mise en cause en raison de la désignation politique de ses membres ;

- Corruption et clientélisme : pratiques qui entachent la crédibilité des scrutins ;
- Sécurité et stabilité : les conflits armés dans l'Est du pays perturbent l'organisation des élections dans certaines zones ;
- Inclusion et représentativité : faible participation des femmes et des jeunes, ainsi que l'exclusion ciblée de certaines circonscriptions électorales.

Effets sur la gouvernance

Ces défis ont un impact direct sur la gouvernance nationale :

- Légitimité contestée des institutions élues, entraînant une instabilité politique ;
- Faible redevabilité des dirigeants, en raison d'élections perçues comme irrégulières ;
- Ralentissement des réformes structurelles, notamment dans la décentralisation et la gestion des ressources publiques.

Avancées sur la gouvernance électorale

On peut citer :

- La tenue d'élections nationales en 2006, 2011, 2018 et 2023, malgré le non-respect du délai constitutionnel en 2016 et un contexte sécuritaire complexe dans certains coins du pays ;
- La mise en place progressive des nouvelles technologies dans la collecte et dans la centralisation des données électorales ;
- La participation accrue de la société civile dans l'observation électorale et la sensibilisation citoyenne.

Limites sur la gouvernance électorale

Il sied de relever :

- L'indépendance contestée de la CENI en ce qui concerne le processus de désignation de ses membres perçu comme politisé ;
- Le cadre juridique instable, c'est-à-dire révision fréquentes de la loi portant organisation et fonctionnement de la CENI ainsi que la loi électorale parfois à la veille de lancement du processus électoral ;
- L'insuffisance de financement public créant parfois une dépendance accrue à l'égard des partenaires internationaux ;
- La sécurité : présence des groupes armés dans certains coins du territoire national perturbant souvent de fois les opérations de révision du fichier électoral voir le vote;
- La transparence : il se pose parfois la question de la publication partielle ou tardive des résultats détaillés.

Limites sur la pratique électorale

- Une participation électorale oscillante, avec une baisse de l'engagement des électeurs due à la méfiance envers les institutions ;
- Une représentativité, faible inclusion des femmes et des jeunes, malgré les quotas prévus par la Constitution de la République ;
- Le contentieux post-électoral : les recours fréquents devant les différentes Cours et Tribunaux, souvent perçus comme politisés.

Défis majeurs

1. Le renforcement de l'indépendance de la CENI par une réforme du mode de nomination de ses membre et de son financement ;

2. La sécurisation du processus dans certains coins du territoire national ;
3. La transparence des résultats : publication systématique des procès verbaux bureau par bureau ;
4. La promotion de la participation citoyenne, notamment des femmes et des minorités ;
5. La numérisation fiable du fichier électoral et la formation du personnel

Réformes et perspectives

Pour améliorer la gouvernance électorale en RDC, plusieurs axes sont prioritaires :

1. Renforcement de l'indépendance de la CENI, en rendant son mode de désignation plus inclusif et transparent.
2. Modernisation du processus électoral, avec une numérisation accrue (vote électronique sécurisé, base de données fiable).
3. Éducation civique et électorale, afin d'accroître la participation et de réduire les violences post-électorales.
4. Mise en place des mécanismes de contrôle et de contentieux plus crédibles, impliquant une justice électorale rapide et impartiale.
5. Sécurisation du territoire, surtout dans les provinces affectées par les conflits armés, grâce à une coopération entre autorités nationales, régionales et internationales.

II. LA FAISABILITÉ DE LA TENUE DES SCRUTINS EN 2028

Un processus électoral intègre et crédible avec des résultats acceptables, suppose principalement une planification des opérations, une chaîne logistique fonctionnelle, et de l'opérationnalité sur terrain grâce à une sécurité minimale, un fichier électoral inclusif et un accès territorial. Ce qui est quasi impossible dans un contexte d'occupation où l'autorité de l'Etat est absente et la liberté d'exercer les droits est aléatoire pour les populations sous l'occupation. La configuration sécuritaire actuelle, fragilise ces prérequis dans ces circonscriptions des zones occupées et qui sont densément peuplées.

La vulnérabilité d'une telle zone commande une analyse approfondie des contraintes sécuritaires qui mettent en évidence trois principaux impacts possibles sur le pilotage d'un processus électoral, sans compter la problématique de remplacement des populations Rwandaises dans les lieux abandonnés par les populations autochtones déplacées :

a) Sécurité et accès territorial

- **Accès restreint** : Difficulté pour les équipes de la CENI, les observateurs, les partis politiques et les médias d'atteindre certaines localités en raison de l'insécurité persistante ;
- **Protection du personnel et du matériel** : Risques élevés de sabotage, de confiscation ou de destruction des équipements électoraux (kits, bulletins, procès-verbaux) ;
- **Limitation des activités opérationnelles** : Impossibilité d'assurer correctement des opérations essentielles telles que l'affichage des listes, la formation des agents électoraux et l'éducation civique électorale et la sensibilisation des électeurs.

b) Fichier électoral et inclusion :

- Exclusion possible des électeurs : Radiations ou omissions massives liées aux déplacements internes, à la présence des réfugiés et à la complexité de la gestion des doublons ;
- Sous-représentation des zones affectées : Biais démographique et contestation possible dans l'attribution des sièges ou la répartition des quotas électoraux ;
- Inégalité d'accès : Difficulté pour l'ensemble des électeurs et candidats de bénéficier des mêmes conditions de participation au processus électoral.

c) Chaîne logistique :

- Vulnérabilité des infrastructures : Routes, pistes et dépôts relais exposés à des risques de compromission, entraînant des coûts supplémentaires et des retards ;
- Transport des résultats : Risques majeurs de perturbation dans le ramassage et la sécurisation des plis contenant les résultats et les kits électoraux.

Cette situation aura pour conséquence la remise en cause de la crédibilité et l'acceptabilité du processus étant donné qu'il y a forte possibilité d'assister aux votes sous contrainte dans certains coins, ce qui pourrait augmenter la contestation liée au taux de participation. Aussi, la campagne électorale serait-elle entachée du fait que dans ces zones sous occupation, il y aurait risque d'accès inégal aux réunions politiques, publiques et médiatiques des partis politiques, société civile et observateurs etc.

III. Cartographie des zones sous occupation étrangère

Comme nous allons le voir ci-dessous, il ressort que les deux Provinces concernées (Nord et Sud Kivu) comportent 18 Circonscriptions électorales, parmi lesquelles 12 sont sous occupation soit totale, soit partielle mais n'offrant aucune possibilité d'accessibilité pour la CENI dans le cadre de la planification de ses opérations, de l'opérationnalisation de ses activités et du déploiement de ses matériels, qui constituent des fondamentaux d'un processus électoral. Ces 12 Circonscriptions représentent un total de 11.18% de voix selon les données de l'enrôlement passé.

En effet, sur les neuf (9) circonscriptions électorales qui composent la Province du Nord Kivu, cinq (5) sont sous occupation Rwandaise via AFC/M23 contre quatre (4) sous contrôle du Gouvernement dont certaines ont de problème d'accès du fait que certaines de leurs voies d'entrée viennent de celles qui sont occupées. Ces circonscriptions sous occupation sont les suivantes avec leurs poids électoraux :

A. NORD-KIVU

1. Goma Ville avec **404 329 électeurs**
2. Lubero avec **779 515 électeurs**
3. Masisi avec **771 846 électeurs**
4. Nyiragongo avec **205 125 électeurs**
5. Rutshuru avec **728 059 électeurs**

Soit un total de **2 888 874** électeurs uniquement sur les parties occupées. Et représente **6,36% des voix** sur l'ensemble de la République.

S'agissant des circonscriptions sous contrôle du Gouvernement, il s'agit de :

1. Beni avec **719 313 électeurs**
2. Beni Ville avec **224 593 électeurs**
3. Butembo Ville avec **355 779 électeurs**
4. Walikale avec **239 672 électeurs**

Soit un total de 1 539 357 électeurs représentant 3,39% des voix sur l'ensemble de la République.

B. SUD-KIVU

Au Sud-Kivu sur les neuf (9) circonscriptions électorales qui le compose, sept (7) sont sous occupation de l'AFC/M23 contre deux (2) sous contrôle du Gouvernement.

Les circonscriptions ou zones sous occupation de l'AFC/M23 sont :

1. Bukavu Ville avec **429 743 électeurs**
2. Idjwi avec **136 346 électeurs**
3. Kabare avec **393 181 électeurs**
4. Kalehe avec **373 244 électeurs**
5. Mwenga avec **293 808 électeurs**
6. Shabunda avec **203 970 électeurs**
7. Walungu avec **362 955 électeurs**

Soit un total de 2 193 247 **électeurs**, représentant **4,83% des voix** sur l'ensemble du territoire national.

Les circonscriptions sous contrôle du Gouvernement congolais sont :

1. Uvira avec 333 769 **électeurs**
2. Fizi avec 346 602 **électeurs**

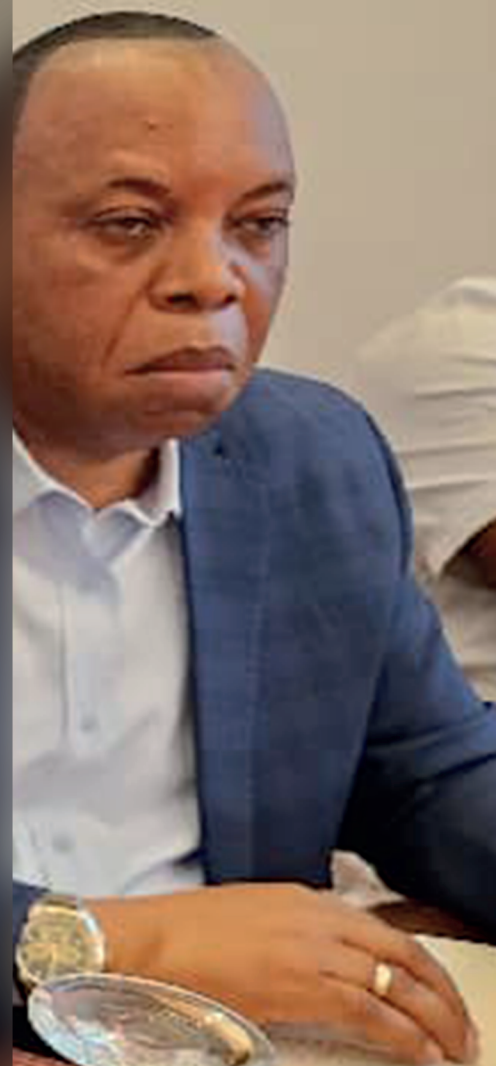
Soit un total de 680 371 électeurs, représentant 1,5% des voix sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, lorsque nous combinons le poids électoral des circonscriptions sous occupation de ces deux provinces les statistiques nous donnent **un poids total d'électeurs de 5 882 121 électeurs, soit 11,18% des voix** sur l'ensemble du territoire national.

Tableau Synthèse et recapitulatif (Nord-Kivu et Sud-Kivu)

Province / Zone	Circonscription	Statut	Nombre d'électeurs	% des voix nationales
Nord-Kivu	Nord-Kivu (sous occupation AFC/M23)			
	Goma Ville	Occupation AFC/M23	404 329	
	Lubero	Occupation AFC/M23	779 515	
	Masisi	Occupation AFC/M23	771 846	
	Nyiragongo	Occupation AFC/M23	205 125	
	Rutshuru	Occupation AFC/M23	728 059	
TOTAL ELECTEURS			2 888 874	6,36 %
Nord-Kivu	Nor d-Kivu (sous contrôle G ouvernement)			
	Beni	Contrôle Gouvernement	719 313	
	Beni Ville	Contrôle Gouvernement	224 593	
	Butembo Ville	Contrôle Gouvernement	355 779	
	Walikale	Contrôle Gouvernement	239 672	
TOTAL ÉLECTEURS			1 539 357	3,39 %
	Sud-Kivu (sous occupation AFC/M23)			
Sud-Kivu	Bukavu Ville	Occupation AFC/M23	429 743	
	Idjwi	Occupation AFC/M23	136 346	
	Kabare	Occupation AFC/M23	393 181	
	Kalehe	Occupation AFC/M23	373 244	
	Mwenga	Occupation AFC/M23	293 808	
	Shabunda	Occupation AFC/M23	203 970	
	Walungu	Occupation AFC/M23	362 955	
Total électeurs			2 193 247	4,83 %
Sud-Kivu	Sud-Kivu (sous contrôle Gouvernement)			
	Uvira	Contrôle Gouvernement	333 769	
	Fizi	Contrôle Gouvernement	346 602	
TOTAL ÉLECTEURS			680 371	1,5 %
Ensemble électeurs Nord-Kivu & Sud-Kivu			5 082 121	11,18 %

**REPORT
GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS
DE DÉCEMBRE
2028 AU REGARD
DE L'IMPACT
SÉCURITAIRE
PRÉOCCUPANT.**



Galaxy S Fold4

L'analyse de la mise en œuvre de la Feuille de route de la CENI couvrant le cycle électoral 2025-2029, il se dégage un certain nombre des contraintes majeures notamment, sécuritaires, logistiques, financières et politiques, qui laissent entrevoir la possibilité d'un report du scrutin prévu en 2028. La question centrale est celle de la compatibilité d'un tel report avec la Constitution de la République et de ses implications sur la légitimité des Institutions.

L'occupation de douze territoires (cinq au Nord-Kivu et sept au Sud-Kivu) constitue une menace directe contre l'effectivité du processus électoral. Cette situation pourrait priver plus de 5,8 millions de Congolais, soit 11,18 % du corps électoral, de l'exercice de leurs droits fondamentaux d'élire et d'être élus. Au-delà des chiffres, c'est la représentativité même des institutions issues des prochaines élections qui se trouverait fragilisée. À ce tableau, s'ajoutent les zones de tension en Ituri, où les opérations électorales pourraient connaître des fortes perturbations, accentuant encore l'insécurité du scrutin.

L'exclusion d'une partie importante des populations des provinces de l'Est du pays ne constitue pas seulement une atteinte aux droits individuels des électeurs, mais aussi remet en cause le principe constitutionnel d'universalité et d'inclusivité du suffrage (articles 5 et 73 de la Constitution en vigueur).

En outre, elle cristallise de fait l'injustice et la marginalisation des provinces déjà lourdement éprouvées par l'insécurité. La sécurité électorale apparaît ainsi comme l'un des enjeux les plus cruciaux pour la crédibilité, la légitimité et l'acceptabilité des scrutins à venir.

1. Exigences constitutionnelles

- **Article 5** : la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce notamment par les élections ;

- **Article 70 al.1** : le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois ;
- **Article 70 al.2** : à la fin de son mandat, le Président reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu ;
- **Article 73** : l'élection présidentielle est convoquée quatre -vingt -dix (90) jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice ;
- **Article 197 et suivant** : fixent les dispositions sur les élections législatives et provinciales ;
- **Article 211** : la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a la mission d'organiser les élections libres, démocratiques et transparentes. Elle en assure la régularité.

2. Contraintes identifiées

- **Sécuritaires** : persistance des conflits armés dans le Nord-Kivu, Sud-Kivu et l'Ituri, compromettant l'organisation matérielle des scrutins ;
- **Technique et logistiques** : retard dans l'enrôlement, dans la mise à jour du fichier électoral et dans l'acquisition du matériel sensible ;
- **Financières** : insuffisance de financement et déblocage tardif des ressources budgétaires ;
- **Politiques** : divergences entre acteurs sur la séquence électorale et faisabilité du calendrier électoral.

3. Risques constitutionnels liés au report

- **Prolongation des mandats** : le report peut entraîner la prorogation de fait du mandat présidentiel et parlementaire

au-delà des délais constitutionnels, créant ainsi une tension entre légalité et légitimité ;

- **Violation du principe de périodicité** (régularité) des élections garanties par la Constitution ;
- **Contentieux politique et institutionnel** : risque de contestations, perte de confiance du peuple et blocage institutionnel.

4. Options de gestion constitutionnelle du report

- **Application stricte de l'article 70 al.2** : cela implique le maintien du Président en fonction jusqu'à l'installation de son successeur élu, avec l'hypothèse de l'organisation rapide du scrutin ;
- **Dialogue politique inclusif** : ça suppose, l'adoption d'un consensus national encadrant le report et fixant de nouvelles garanties électorales, afin d'éviter une crise de légitimité ;
- **Intervention législative** : le Parlement pourrait voter une loi exceptionnelle encadrant le report, en respect du principe constitutionnel de souveraineté du peuple ;
- **Recours à la Cour constitutionnelle** : interprétation sur la constitutionnalité du report et fixation d'une marge légale.

La mise en œuvre de ce report requiert l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une check-list opérationnelle de gestion du report des élections de (2028). Elle devra être élaborée comme un outil pratique de suivi et de mise en œuvre des mesures liées à un éventuel report des élections en République Démocratique du Congo (RDC). Elle visera à assurer la transparence, la rigueur et l'efficacité dans la planification, la logistique, la gestion sécuritaire et la communication autour du processus électoral réaménagé.

5. Gestion consensuelle du report et recommandations

La gestion consensuelle du report des élections de 2028 en République Démocratique du Congo (RDC), si elle devait s'imposer en raison des contraintes sécuritaires, doit reposer sur un équilibre entre le respect de l'ordre constitutionnel, la légitimité démocratique et le maintien de la paix civile.

1. Cadre juridique et constitutionnel

- **Fondement légal** : tout report doit se référer à la Constitution et à la loi électorale, afin d'éviter une perception d'illégalité.
- **Décision encadrée** : prévoir un mécanisme constitutionnel validant la nécessité objective du report (validation par la Cour constitutionnelle, la CENI ou le Parlement).
- **Durée limitée** : inscrire clairement le délai supplémentaire (12 à 24 mois maximum) à la fin du mandat en cours.

2. Processus inclusif et consensuel

- **Concertation nationale** : organisation d'un dialogue regroupant majorité, opposition, société civile et confessions religieuses.
- **Engagements publics** : adoption d'un accord politique signé par toutes les parties prenantes pour donner une légitimité collective au report.

3. Garanties démocratiques

- **Maintien des libertés politiques et citoyennes** : éviter que le report ne serve de prétexte à restreindre la liberté d'expression, de réunion ou de manifestation.
- **Publication d'un calendrier électoral révisé** : publication officielle et détaillée d'une nouvelle feuille de route avec étapes claires.

4. Gestion sécuritaire et logistique

- Élaboration d'un plan de sécurisation : déploiement renforcé des FARDC, PNC et Force de maintien de la paix (si nécessaire) dans les zones à risque.
- Démilitarisation progressive : ouvrir un processus DDR (désarmement, démobilisation et réinsertion) pour réduire les menaces armées.
- Mobilisation de l'appui logistique : appui international (ONU, UE, SADC) pour l'acheminement du matériel électoral dans les zones enclavées.

5. Suivi, contrôle et redevabilité

- Mise en place d'un comité de suivi multipartite.
- Publication périodique de rapports d'avancement par la CENI.
- Prévoir des sanctions politiques en cas de non-respect des engagements.

En résumé, la gestion consensuelle d'un report électoral en RDC exige une légalité claire, une concertation inclusive, un calendrier limité et précis, ainsi que des garanties sécuritaires et démocratiques. Sans ces conditions, un report risquerait d'alimenter la méfiance et l'instabilité politique.

Secrétariat technique du C.I.C

LES CHEFS RELIGIEUX SIGNATAIRES



S.Em. Docteur Dodo Israël KAMBA BALANGANAY
Archevêque de la Mission Sacerdoce Royal, Représentant
Légal et Archevêque Supérieur des Communautés Unies
du Réveil, CUR en sigle

Sheikh ISSA MBAKI KUSU,
Imam et Représentant Légal du Conseil Supérieur Chiite
de la République Démocratique du Congo (CSC)

S.Em Apôtre Emmanuel BOLIA
Représentant Légal de l'Eglise de Jésus-Christ de l'Esprit
de Vérité (EJCEV/BIMA)

S. Em Révérend Dieu merci KINGONGI
Représentant Légal de l'Eglise Chrétienne Union de Saint –
Esprit/MPEVE YA LONGO (ECUSE)

Sheikh Ali MWINYI
Représentant Légal de la Communauté Islamique au
Congo (COMICO)

S.Em Docteur Diamant Bob KALONJI
Archevêque de Ministère Chrétiens LAGOS RHEMA,
Président National et Représentant Légal de l'Eglise Non
Dénominationnelle du Congo (LOGOS RHEMA)



SECRETARIAT TECHNIQUE

I. COORDINATION

- Maître Guylain MONDJONDO Coordonnateur
- Maître Red LANGA Coordonnateur Adjoint
- Monsieur Jean-Baptiste SAY Rapporteur

II. INTERVENANT SPECIAL

- Monsieur Dieudonné TSHIYOYO Dircab/CENI
- Monsieur Jésus LONGANGE Dircaba Administratif/CENI
- Maître Dave BANZA Dircaba Juridique/ CENI
- Maître Eddy KISILE Directeur Juridique/CENI
- Monsieur Osée N'KWIN Directeur logistique/CENI
- Maître Samir MALANDA Conseiller Juridique/CENI
- Monsieur Yves Mpunga, expert en questions budgétaires et techniques
- Bishop DJAMBA SAMBA wa SHAKO Abraham

III. LES EXPERTS

1. Professeur François MOMINDO
2. Professeur Pierre N'SANA BITETU
3. Professeur Grégoire MUKENDI NGOMBO
4. Professeur Amine KATEMBO
5. Professeur Bruno TANDJOLO
6. Professeur Raoul
7. Maître Frank MUKENDI
8. Maître TSHISEKEDI KASENDA
9. Monsieur Ben NGOLA
10. Maître Jonathan MUHIYA
11. Docteur Déjeune KAMBA
12. Docteur MAVULA HASHLAY
13. Maître SALEH METONGO
14. Monsieur Moussa BAHATI
15. Évêque Ben LUABEYA
16. Monseigneur Elisé MEMBO
17. Révérend Alain KITANGWA
18. Révérend Guy NYAMASEKO
19. Evêque Jean – Claude VUDA
20. Évêque Guy Excel MAKWALA

IV. SERVICES TECHNIQUES

1. Révérend Jérémie BOWER
2. Monsieur Charles MAYANGI
3. Monsieur Fabrice MUSANGU
4. Monsieur Karis ITINDI
5. Evêque Vicky KABEYA
6. Monsieur Richard KABEYA
7. Ingénieur Crispin MIKANE
8. Ingénieur Christian NDAYA